

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 365

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 38

Dans l'avant-dernier alinéa du I de cet article, substituer aux mots :
« de la section ministérielle « Jeunesse, sports et vie associative » »,
les mots :
« des crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.